



Assignation divorce

Par AlainAlain

bonjour,

est-ce un avantage de pouvoir assigner son conjoint en premier ? si oui lequel ?

Avec un délai de 3 mois, il y a t'il un intérêt à faire délivrer l'assignation par le huissier de justice le dernier jour ?

merci

Alain

Par Indigo

Bonjour AlainAlain,

"est-ce un avantage de pouvoir assigner son conjoint en premier ? si oui lequel ?"

L'avantage est que le placement et l'enrôlement seront plus rapides par rapport à une assignation délivrée plus tard.

"Avec un délai de 3 mois, il y a t'il un intérêt à faire délivrer l'assignation par le huissier de justice le dernier jour ?"

non, sauf à retarder le placement, l'enrôlement et la constitution pour celui (ou celle) qui sera en défense.

Cdt,

Par AlainAlain

Merci Indigo pour votre réponse.

Cordialement

Alain